



Informations concernant l'école à journée continue bilingue d'Evilard

Informations générales :

L'école à journée continue d'Evilard est une offre pédagogique facultative et payante en complément à l'enseignement obligatoire.

Bilinguisme :

L'école à journée continue est une institution bilingue. Le français et l'allemand sont compris et parlés par les personnes en charge des enfants. La seconde langue fait ainsi partie intégrante du quotidien des enfants. Côtoyer les enfants d'une autre langue leur donne le courage d'entrer en contact avec eux et de communiquer au-delà des frontières linguistiques. Vivre dans une communauté plurilingue favorise la compréhension mutuelle.

Offre de l'école à journée continue :

L'école à journée continue propose aux élèves de l'école enfantine (1H) jusqu'en 9^{ème} année (11H), un accueil en dehors des horaires blocs scolaires. L'offre englobe différents modules d'encadrement du lundi au vendredi de 07h30 à 08h20 et de 11h45 à 18h00 (durant la période scolaire). Les enseignants et les enfants prennent leur repas de midi ensemble. Une grande importance est accordée à l'implication des enfants dans les travaux ménagers, et le déroulement de la journée en tient compte. La bibliothèque peut être utilisée en tant qu'espace de repos, à l'instar des autres locaux scolaires (par exemple l'atelier) pour autant qu'ils ne soient pas occupés par les classes scolaires.

L'après-midi, les enfants peuvent travailler à leurs devoirs sous surveillance. Les loisirs surveillés de midi ou de l'après-midi comprennent le jeu libre, le bricolage, la lecture, les jeux ou les sports et activités physiques à l'extérieur ou dans la halle de gymnastique, les sorties dans la forêt, ainsi que d'autres activités particulières.

L'école à journée continue bilingue favorise l'apprentissage des enfants, les soutient dans leur comportement social et l'organisation des loisirs. Elle tient compte des différentes conditions des enfants ou des groupes d'enfants et les encourage dans leur besoin individuel d'apprendre et de faire des expériences.

Lieu d'accueil :

L'école à journée continue est intégrée dans le bâtiment scolaire. L'espace extérieur ainsi que la halle de gymnastique peuvent également être utilisés.

Inscription :

Les élèves peuvent être inscrits aux différents modules de votre choix. L'inscription aux modules vous engage pour toute une année scolaire et ne peut être modifiée que pour des raisons motivées. Pour que l'inscription soit valable, tous les documents spécifiés sur le formulaire d'inscription doivent être remis au secrétariat de l'école à journée continue.

Pour l'année scolaire 2017/2018, une résiliation écrite de la prise en charge n'est possible qu'aux dates suivantes : 30 septembre 2017 / 31 décembre 2017 / 31 mars 2018.

Formulaire d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible à l'administration municipale d'Evilard ou peut être téléchargé sur le site internet : www.evillard.ch / Formation et garderie / Ecole à journée continue / Inscription.

Modules :

Les différents modules sont spécifiés sur le formulaire d'inscription. Un module de midi abrégé est proposé aux élèves fréquentant l'école à Bienne (voir inscription).

Emoluments : (voir tarif des contributions)

Calcul selon l'ordonnance sur l'école à journée continue

Art. 11 1 Les tarifs de prise en charge sont calculés sur la base

a du revenu et de la fortune des parents qui ont la garde de l'enfant,

b de la taille de la famille et

c des coûts normatifs.

2 Ils sont fixés sur une base horaire.

3 Ils sont révisés au 1^{er} août de chaque année civile.

Un montant global de Fr. 8.00 est calculé pour le repas de midi. Les contributions seront facturées trimestriellement par l'administration des finances d'Evilard.



Ecole à journée continue (EJC) bilingue d'Evilard – Année scolaire 2017-2018 **Informations pour les parents**

Accueil

L'école à journée continue assume une mission pédagogique importante qui complète celle des parents et de l'école. Elle propose :

- un encadrement par du personnel qualifié
- une expérience de vie en communauté avec des enfants d'âges différents
- une aide aux devoirs
- des repas de midi surveillés
- une collaboration avec les parents et l'école

Tous les élèves de l'école enfantine jusqu'en 9^{ème} année (1H -11H) peuvent fréquenter l'EJC.

Collaboration

Pour le bien des enfants, il est très important qu'une collaboration étroite s'établisse avec les parents.

Cela signifie que:

- nous nous informons régulièrement de manière ouverte et complète
- nous respectons les délais et les arrangements fixés.

Parents joignables

Les parents doivent toujours être joignables par téléphone pendant que l'enfant se trouve à l'EJC. Les numéros de téléphone doivent être dûment communiqués au secrétariat ainsi qu'au personnel de l'EJC.

Contrat

L'inscription signée est un contrat entre les parents et l'EJC. Sur cette base, une convention avec les parents est établie (avec prise en charge et contribution mensuelle) et signée par les parents et la direction de l'école à journée continue. Le contrat est valable pour toute l'année scolaire. Il est procédé à un renouvellement du contrat pour chaque nouvelle année scolaire.

Au vu des absences inhérentes à l'organisation de l'école telles que courses d'école, camps de ski ou pour la formation du personnel d'encadrement, deux semaines par an sont exonérées d'émoluments. Le forfait mensuel est calculé sur 11 mois resp. sur 36 semaines. Aucune facture n'est envoyée au mois de juillet.

Heures d'ouverture

L'offre englobe différents modules d'encadrement du lundi au vendredi, durant la période scolaire.

L'EJC est fermée les jours fériés fédéraux, cantonaux et communaux.

Accueil du matin :	07h30 – 08h20
Encadrement de midi avec repas :	11h45 – 13h45 11h45 – 12h55 <i>Uniquement pour les élèves reprenant les cours à 12h55 (cours facultatifs).</i> 12h15 – 13h15 <i>Uniquement pour les élèves qui fréquentent le cycle secondaire à Bienne.</i>
Accueil de l'après-midi:	13h45 – 15h15 13h45 – 16h45 <i>Uniquement pour le mercredi après-midi</i> 15h15 – 16h15 15h45 – 16h15 <i>Uniquement pour les élèves de l'école enfantine</i> 16h15 – 18h00 16h45 – 18h00 <i>Uniquement pour le mercredi après-midi</i>

Accueil pendant les vacances

L'EJC est ouverte durant les 38 semaines d'école. Elle reste fermée durant les vacances scolaires (14 semaines, voir plan des vacances).



Respect des modules d'encadrement.

Les enfants peuvent quitter l'EJC à 12h55 (cours facultatifs), 13h45, 15h15, 16h15 et dès 16h45 (le module commencé sera facturé), sauf le mercredi après-midi où il est possible de partir à 16h45 ou 18h00.

Afin de préserver le bon déroulement de l'EJC, les départs en dehors de ces heures doivent être évités autant que possible. Tout départ de l'EJC en dehors des heures d'encadrement est considéré comme une exception (par ex. rendez-vous chez le pédiatre) et doit être préalablement signalé à l'EJC. Si un enfant doit quitter l'EJC en dehors des heures d'encadrement, les parents sont priés de venir le chercher à l'EJC à l'heure convenue.

Le soir, les parents peuvent venir chercher les enfants dès 16h45 à l'école à journée continue (mais le module devra être payé jusqu'à 18h00).

Modifications de la prise en charge

Un changement de module ou une augmentation des heures d'encadrement ne sont possibles qu'avec l'accord de la direction de l'école à journée continue et en fonction des places disponibles.

Une diminution de fréquentation est possible en respectant un délai d'un mois avant l'entrée en vigueur de la modification.

Résiliation de la convention avec les parents

Pour l'année scolaire 2017-2018, une résiliation du contrat n'est possible qu'aux dates suivantes :
30 septembre 2016 / 31 décembre 2016 / 31 mars 2017. La résiliation doit se faire par écrit.

Dépannage

Les demandes de prise en charge supplémentaires de maximum une demi-journée, en dehors du contrat de base, ne seront acceptées qu'une fois par semestre. Les demandes doivent être annoncées au plus tard le jour d'avant.

Accueil d'urgence

Lors d'événements familiaux (maladie, hospitalisation, séparation, etc.) les parents peuvent faire la demande pour un accueil d'urgence auprès de la direction de l'école à journée continue.

Absences

Il est de la responsabilité des parents d'aviser l'EJC de l'absence de leur enfant. Toute absence signalée à l'école doit également être signalée à l'école à journée continue.

Les absences prévues doivent être annoncées dès que possible et ne donnent en principe droit à aucune réduction (exceptions, voir Ordonnance scolaire de la Commune municipale d'Evilard).

Les absences doivent être communiquées

1. au personnel de l'école à journée continue, par tél.032 322 74 84 (répondeur téléphonique) ou par e-mail : tsevilard@gmail.com ou
2. à la Direction de l'école à journée continue (032 323 77 44, ecole.evillard@bluewin.ch) ou
3. au secrétariat de l'école à journée continue (tél. 032 329 91 03, kramer@evilard.ch)

Pour chaque enfant une personne responsable

Afin de pouvoir mieux vous renseigner sur votre enfant, nous définissons une personne responsable pour chaque enfant qui fréquente l'école à journée continue. Si vous désirez des renseignements concernant votre enfant, n'hésitez pas et demandez qui est sa personne responsable.

Départ des enfants

Aucun enfant ne sera renvoyé chez lui suite à un appel téléphonique. Si le parent désire que l'enfant retourne, de manière occasionnelle, seul à la maison, il doit le signaler à l'EJC au plus tard le matin même, libérant ainsi l'EJC de toute responsabilité.



Brossage des dents

Le brossage des dents est facultatif. Les parents qui souhaitent que leur enfant se brosse les dents doivent fournir une brosse à dents et de la pâte dentifrice, qui resteront à l'EJC.

Pantoufles

A l'EJC, les enfants doivent porter des pantoufles sur lesquelles est inscrit leur nom. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, merci de bien vouloir assurer que votre enfant dispose de pantoufles. Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés dans le même bâtiment que l'école à journée continue (p.ex. école enfantine nord), veuillez fournir des pantoufles qui resteront à l'EJC durant toute l'année scolaire.

Habillement

En toute saison, les enfants ont des activités extérieures, c'est pourquoi les parents veillent à ce que leurs enfants soient habillés de manière adéquate, c'est-à-dire avec des habits et des chaussures adaptés à la météo. Veuillez évtl. fournir des habits de rechange.

Médicaments

Sur demande des parents, le personnel de l'EJC peut donner des médicaments prescrits par un médecin.

Périmètre scolaire

Les enfants qui fréquentent l'EJC ne sont pas autorisés à quitter le périmètre de l'école.

Devoirs

L'après-midi, les enfants ont la possibilité de travailler à leurs devoirs. Les parents qui le ne souhaitent pas, l'ont clairement précisé sur l'inscription (page 2).

Trajets

En tant que parents, vous assumez par principe la responsabilité des trajets aller-retour de votre enfant entre le domicile et l'école enfantine, l'école ou l'école à journée continue. Nous vous recommandons d'entraîner votre enfant à avoir le bon comportement sur ce trajet, de l'y préparer en fonction de son âge et de l'y accompagner.

Pendant le 1^{er} trimestre, les enfants des écoles enfantines sont accompagnés lors des trajets entre l'école enfantine et l'EJC et de l'EJC à l'école enfantine.

L'école à journée continue et l'école primaire s'informent mutuellement sur les enfants affichant un comportement à risque sur le chemin d'école, et impliquent si nécessaire leurs parents.

Responsabilité / Assurance

Le matériel et les installations doivent être respectés. Les dégâts causés intentionnellement sont à la charge des parents. Nous déclinons toute responsabilité pour les objets privés que les enfants emportent à l'école à journée continue ainsi que pour les vêtements endommagés ou perdus. Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance responsabilité-civile privée.

Remarque

Vos données sont traitées de manière confidentielle. L'école à journée continue et le personnel de l'école à journée continue sont soumis à la législation sur la protection des données.

Vous avez des soucis ou des questions ?

Veuillez vous adresser à la direction, M. Stefan Wyss (tél. 032 323 77 44, ecole.evillard@bluewin.ch) ou au secrétariat de l'école à journée continue (tél. 032 329 91 03, kramer@evilard.ch).

Nous vous remercions de votre coopération et
comptons sur vous pour respecter ces règles de fonctionnement.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire !